

Vendredi, le 6 mars 2009

M. Stephen Harper  
Premier Ministre  
Chambre des communes  
Ottawa, ON

**Objet : Ne démantelez pas les mesures de contrôle des armes à feu : rejetez le projet de loi C-301 le 1<sup>er</sup> avril 2009**

Monsieur Harper,

Les signataires de cette lettre sont très préoccupés en raison du dépôt du projet de loi d'initiative parlementaire C-301 par le député conservateur Garry Breitkreuz, lequel propose **d'assouplir les mesures de contrôle imposées sur les armes à feu à utilisation restreinte et les armes interdites (dont font partie les armes de poing, armes d'assaut et mitraillettes) ainsi que d'éliminer l'enregistrement des carabines et des fusils.** Nous sollicitons votre appui pour que votre parti rejette ce projet de loi à sa seconde lecture en Chambre le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Vous avez déclaré votre appui à la lutte contre la violence faite aux femmes. Notre Loi n'est pas qu'un simple monument à la mémoire des femmes qui ont perdu la vie le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique. Elle est aussi un outil efficace pour contrer la violence par balle faite aux femmes reconnue à travers le monde. Pour s'engager à lutter contre la violence faite aux femmes, il ne suffit pas de porter un ruban blanc le 6 décembre. Le vingtième anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal approchant, il serait inadmissible que le parti dont vous êtes le chef procède au démantèlement d'une loi qui nous a demandé à tous tant d'efforts à mettre en place.

**Nos lois ont rendu le Canada plus sécuritaire.**

- En 1991, plus de 1 400 Canadiens ont été tués par balle. Aujourd'hui, il y en a moins de 800.
- En 2007, le taux d'homicides par carabine ou fusil avait chuté de plus de 78 % par rapport à 1991.
- Le nombre de meurtres de femmes par balle a chuté de 85 en 1991 à 32 en 2004 (le nombre d'homicides sans arme à feu n'a pas diminué significativement).
- Le taux de suicide, particulièrement chez les jeunes, a aussi décliné.

Des organismes de maintien de l'ordre, de santé publique et d'appui aux victimes de partout au Canada – y compris de l'École Polytechnique et du collège Dawson – sont en faveur de contrôles rigoureux des armes à feu. Nous le sommes aussi au nom de millions de femmes canadiennes. Comme l'a indiqué la Cour d'appel de l'Alberta, le contrôle des armes concerne les femmes : les femmes représentent un léger pourcentage des deux millions de propriétaires d'armes au Canada. Par contre, elles comptent pour une grande proportion des victimes de violence par arme à feu.

La vérification obligatoire des dossiers des demandeurs, l'attribution de permis et leur renouvellement pour tous les propriétaires d'armes à feu, ainsi que l'enregistrement des armes à feu, sont des mesures importantes qui protègent la sécurité des femmes. Les permis renouvelables réduisent le risque que des individus possédant des antécédents de violence domestique aient accès à des armes à feu. L'enregistrement des armes permet aux services de police de prendre des actions préventives. **Le projet de loi propose de prolonger la période de validité des permis de dix ans pour tous**

**les propriétaires d'armes (y compris les propriétaires d'armes de poing et d'armes d'assaut), réduisant les occasions de passer en revue les renseignements qui y figurent et de s'assurer qu'ils sont à jour.** Le système canadien d'attribution des permis, qui exige l'approbation des conjoints présents et passés lors du renouvellement, est essentiel à la sécurité des femmes. Ne contribuez pas à l'affaiblir et à ainsi mettre en péril notre sécurité et celle de nos enfants.

**Les carabines et les fusils sont les armes à feu les plus souvent utilisées dans les cas de meurtre de femmes et d'enfants et de violence domestique.** L'accès à une arme à feu arrive au cinquième rang des principaux indicateurs de meurtre de femmes dans les cas de violence domestique. **Le projet de loi entend aussi éliminer l'obligation d'enregistrer les carabines et les fusils.** La Cour suprême a insisté sur l'importance d'enregistrer les armes à feu pour faire respecter les dispositions de la Loi sur l'attribution des permis. Si un propriétaire de permis peut se procurer autant d'armes qu'il le désire sans que son nom ne soit associé à ces armes dans un registre, on peut difficilement l'empêcher de donner ces armes à des individus *qui n'ont pas* de permis. Les renseignements sur les armes à feu que possède un individu sont essentiels à l'application des ordonnances de prohibition et ils **aident les services de police du Canada à prendre des mesures préventives.** En fait, les services de police consultent le registre *9 400 fois* par jour. Plusieurs armes semi-automatiques puissantes sont actuellement classées parmi les armes à utilisation non restreinte, par exemple le Ruger Mini-14 utilisé pendant la tuerie de l'École Polytechnique. À maintes reprises, les enquêtes faites à la suite de meurtres de femmes et d'enfants ont recommandé d'obliger les propriétaires d'armes à feu à avoir un permis et à enregistrer leurs armes pour prévenir d'autres tragédies.

**Il n'y a aucune raison pour que des civils possèdent des armes militaires ou tactiques.** Près de 400 000 Canadiens ont signé une pétition souhaitant interdire ces armes. La plupart des pays du monde interdisent la possession d'armes automatiques ou semi-automatiques par des civils. La tragédie du collège Dawson a levé le voile sur une sombre réalité : la liste des armes à feu interdites n'a pas été mise à jour depuis que la Loi a été adoptée en 1995. Nous souhaitons que les mesures de contrôle appliquées à ces armes soient resserrées, **pas assouplies.** Or le projet de loi C-301 assouplit ces mesures, permettant aux armes automatiques d'entrer dans les champs de tir.

Les femmes canadiennes continuent à appuyer sans réserve l'attribution contrôlée des permis de possession d'armes et l'enregistrement de toutes les armes. Les sondages indiquent que même si la moitié des propriétaires d'armes s'opposent à la Loi, **77 % des personnes vivant avec un propriétaire d'arme sont en faveur de celle-ci.** Avec raison, les femmes sont préoccupées par l'accès aux carabines et aux fusils dans les cas de violence domestique et de suicide :

- Une carabine ou un fusil a servi dans 88 % des cas de meurtre de femmes par balle au Canada – ces armes sont justement celles que les opposants à la Loi prétendent ne pas être la cause de la violence avec une arme à feu;
- L'accès à une arme à feu arrive au cinquième rang des dix-huit facteurs de risque de meurtre de conjointes;
- Dans 50 % des cas, les homicides familiaux se concluent par le suicide du meurtrier; cela indique que pour mieux protéger les femmes et les enfants il faut bien examiner le dossier du demandeur et renouveler les permis des propriétaires;
- Il est plus probable que le nombre de victimes se multiplie, surtout chez les enfants, quand une arme est utilisée sur une scène de meurtre;

- Le nombre d'opposants aux mesures de contrôle des armes à feu est plus élevé dans les endroits où le taux de possession d'armes est supérieur (particulièrement dans les collectivités rurales et dans l'Ouest canadien) et les femmes et les enfants sont particulièrement à risque en raison des armes que l'on trouve dans les domiciles dans ces régions.

En clair, la situation des femmes au Canada ne pourrait être plus vulnérable. Mettre un terme à la violence faite aux femmes nécessite plus que de belles paroles. Nous vous exhortons à indiquer à votre parti qu'il est impératif de contrer la violence et de réduire le nombre de suicides dans nos familles et nos collectivités en **rejetant le projet de loi C-301 le 1<sup>er</sup> avril 2009**.

### ***La liste des signataires :***

#### **Organismes nationaux**

Karen Dempsey  
Présidente  
**Conseil national des femmes du Canada**

Susan Russell  
Directrice générale  
**Fédération canadienne des femmes  
diplômées des universités**

Linda Silas,  
Présidente  
**Canadian Federation of Nurses Unions**

Nancy Riche  
Ancienne Secrétaire-trésorière  
**Canadian Labour Congress**

Paulette Senior  
Présidente et directrice générale  
**YWCA du Canada**

**Michelle Landsberg**  
Journaliste

#### **Organismes provinciaux / communautaires**

Jan Reimer, Provincial Co-ordinator  
**Alberta Council of Women's Shelters**  
Edmonton, AB

Hélène Cornellier, Coordonnatrice du plan  
d'action et des communications  
**AFEAS (Association féminine d'éducation  
et d'action sociale)**  
Montréal, QC

Sadeqa Siddiqui, Coordonnatrice  
**Centre Comm. des Femmes Sud-Asiatique**  
Montréal, QC

Réjean Parent, Président  
**Centrale syndicats du Québec**  
Montréal, QC

Viviane Doré-Nadeau,

**ConcertAction Femmes Estrie**  
Sherbrooke, QC  
Sylvie Haviernick, Fondatrice  
**Fond. du 6 décembre contre la violence**  
Montréal, QC

Raphaëlle Rinfret-Pilon,  
**Femmes du monde à Côte-des-Neiges**  
Montréal, QC

Marylaine Léger, Directrice  
**Pleins Pouvoirs KIDPOWER Montreal**  
Montréal QC

Tanya Moulun , Executive Officer  
**Grande Cache Transition House Society**  
Grande Cache, AB

Anna Pazdzierski, Executive Director  
**Manitoba Association of Women's Shelters**  
**(Nova House Inc.)**  
Selkirk, Manitoba

Professeur Elizabeth Sheehy  
Faculté de Droit  
**Université d'Ottawa**  
Ottawa, ON

Leslie Tutty  
**RESOLVE**  
Calgary, AB

Judy Rebick,  
CAW-Sam Gindin Chair in Social Justice and  
Democracy  
**Ryerson University**  
Toronto, ON

Yvette Houle, Executive Director  
**Dr. Margaret Savage Crisis Centre**  
Cold Lake, AB

Leanne Wruck, Acting Director  
**U. of Alberta Sexual Assault Centre**  
Edmonton, Alberta

Marilou McPhedran, Principal, Global College  
**University of Winnipeg**

Heather McGregor, CEO  
**YWCA Toronto**  
Toronto, ON